

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
20e séance
tenue le
mercredi 28 octobre 1992
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 20e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)
puis : M. SUH (République de Corée)
(Vice-Président)
M. PATOKALLIO (Finlande)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.20
4 décembre 1992

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 49 à 65, 68 et 142, et 67 et 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE

M. WAQANISAU (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation prend la parole pour la première fois devant la Commission en cette présente session. A cette occasion, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection unanime à la présidence de cette très importante commission. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience et à vos qualités de diplomate, la Commission verra ses travaux couronnés de succès au cours des prochains mois. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Vous pouvez être assuré de la coopération constante de ma délégation.

Il est réconfortant de voir qu'à l'issue de la disparition de la bipolarité et de la guerre froide, la communauté internationale continue d'être en quête d'un monde plus pacifique, mettant ainsi en évidence la question globale de la paix et de la sécurité internationales. La conduite des grandes puissances à cet égard est particulièrement appréciée par les petites nations en développement comme la mienne.

Les petits pays comme Fidji peuvent peut-être donner l'impression de ne pas participer pleinement au processus de désarmement. Cela ne veut pas dire que nous y soyons indifférents - loin de là. Notre attitude découle des nombreux problèmes auxquels nous devons faire face, notamment dans le domaine financier. Dans le Pacifique, nous nous sommes toujours exprimés sur les questions concernant le désarmement, notamment les essais nucléaires qui, pendant de nombreuses décennies, nous ont directement perturbés. Mais, étant donné l'évolution actuelle, nous espérons pouvoir recommencer à respirer un air nouveau, celui de la survie et peut-être même d'une vie plus longue. C'est pourquoi nous demandons à toutes les nations, grandes et petites, riches et pauvres, puissantes et faibles, de continuer avec vigueur et détermination sur cette voie, condition essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation a accueilli avec soulagement l'accord conclu entre les Présidents des Etats-Unis et de la Fédération de Russie aux fins de réduire de

M. Waganisau (Fidji)

façon drastique leurs arsenaux nucléaires, notamment l'accord signé au Sommet de juin, cette année, dont l'objectif est de procéder à d'autres réductions d'ici à l'an 2003. Notre secret espoir est que des réduction plus importantes encore seront possibles et que les autres pays dotés d'armes nucléaires suivront cet exemple.

Fidji, en tant que pays situé dans le Grand Pacifique, se félicite également du moratoire sur les essais nucléaires accepté par la France, la Fédération de Russie et les Etats Unis. Après avoir, pendant des décennies, subi des perturbations en raison des essais nucléaires, nous espérons aujourd'hui que ce moratoire se prolongera indéfiniment. A cet égard, nous pensons, tout comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qu'un traité destiné à codifier une interdiction complète de tous les essais nucléaires, à tout jamais et dans tous les milieux, est l'une des grandes aspirations des pays du Pacifique Sud.

Le Pacifique Sud n'est pas non plus à l'abri des effets des armes chimiques. Le Système de destruction installé dans l'atoll Johnston n'est qu'un exemple de ce qui existe au coeur de notre région. Fidji, cependant, tient à féliciter les membres de la Conférence du désarmement de l'heureuse conclusion des négociations de longue haleine menées sur les conventions des armes chimiques. L'aboutissement de ces négociations complexes témoigne de ce qui peut être réalisé quand existe une détermination internationale de coopération dans l'intérêt de la sécurité mutuelle.

En interdisant la production, la mise au point, la fabrication, le transfert et l'utilisation des armes chimiques en quelque circonstance que ce soit, la Convention contribue grandement à la paix et à la sécurité internationales. A cet égard nous voudrions demander à tous les pays qui participent directement à la Conférence du désarmement d'appuyer les résolutions et les travaux de son comité préparatoire afin de démontrer leur attachement à un monde libéré des armes chimiques.

Le monde doit réexaminer très sérieusement son attitude et ses politiques pour parvenir à cet objectif. Ma délégation pense que des restrictions imposées à d'autres pays par les élites nucléaires avec l'espoir de régler le problème de la prolifération nucléaire ne résoudra en aucune façon cette question. Ce dont nous avons besoin c'est d'une solution non discriminatoire.

M. Waganisau (Fidji)

A cet égard, nous demandons une seule chose, à savoir l'élimination de toutes les armes de destruction massive, ce qui supprimerait par voie de conséquence les menaces y afférentes. Ma délégation apprécie vivement l'attitude de toutes les puissances nucléaires du monde à cet égard. Selon nous, tant que régnera une situation discriminatoire, il ne pourra être mis fin à la prolifération.

Ma délégation apprécie les divers événements régionaux intervenus ou sur le point d'intervenir dans le domaine de la non-prolifération nucléaire : le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, le Traité de Tlatelolco signé par le Chili, le Brésil et l'Argentine; la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique; le Traité de Rarotonga signé par les pays du Pacifique Sud, la dénucléarisation de la péninsule coréenne par le Nord et le Sud, la décision de différents Etats nouvellement indépendants de l'ancienne Union soviétique de s'associer au Traité de non-prolifération en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires, les pourparlers de paix du Moyen-Orient et beaucoup d'autres. Nous prions tous les autres pays de bien vouloir écouter attentivement la voix des autres pays de la communauté internationale préoccupés par cette question. En même temps, nous demandons à tous les Etats non nucléaires de résister à toute forme de prolifération nucléaire.

Tout en appréciant l'évolution positive intervenue dans le domaine nucléaire et des armes chimiques, ainsi que les courants qui se sont dégagés pour débarrasser le monde de la prolifération nucléaire, nous ne devons pas oublier les nombreux conflits et luttes armés aujourd'hui en cours dans le monde. De nombreuses luttes armées ont, par leur durée, accentué la pauvreté et la malnutrition et, une fois encore, on attend de la communauté internationale qu'elle fournisse les secours nécessaires. La Somalie n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Nous savons tous que les luttes armées actuelles sont rendues possibles par l'existence d'un flux libre et disponible d'armes classiques entre des organisations et/ou des Etats. Dans presque tous les cas, les pays concernés sont infestés d'armes - dont certaines y ont pénétré tout à fait légalement, d'autres pas. Nous demandons à tous les fournisseurs et destinataires de certifier que les transferts d'armes sont effectués en toute légitimité et de

M. Waqanisau (Fidji)

manière responsable; chaque Etat devrait élaborer des systèmes transparents et efficaces permettant de contrôler l'offre et la demande dans le domaine des armes.

Ma délégation se félicite de la création d'un Registre des Nations Unies des armes classiques sur le plan international. Nous apprécions également l'initiative que viennent de prendre les cinq principaux pays exportateurs d'armes et nous espérons que leurs efforts conduiront à l'instauration d'un régime efficace.

M. Waqanisau (Fidji)

Le Pacifique a des stocks d'armes chimiques. Le Pacifique souffre des effets de l'irradiation : l'acceptation de la part d'un important pays de verser une compensation par suite des effets de l'irradiation en fournit la preuve. Le Pacifique a été le siège de nombreux essais nucléaires dans le passé, et ma région est intervenue à maintes reprises sur ce sujet au cours des dernières décennies. Les membres se demandent peut-être pourquoi. C'est parce que nous vivons dans le Pacifique et que les moyens de subsistance de nos Etats insulaires dépendent dans une large mesure des ressources océaniques. La pollution de l'air et de la mer et la destruction des ressources océaniques anéantissent systématiquement nos moyens de subsistance.

Avec l'effondrement du communisme en Europe, nous sommes conscients de ce que notre région commence petit à petit à devenir le centre de l'attention mondiale. Notre inquiétude deviendra donc encore plus vive si la course aux armements nucléaires se poursuit. Compte tenu des événements actuels et de l'initiative prise par les puissances nucléaires concernant une interdiction des essais nucléaires, la non-prolifération nucléaire et les traités sur les armes chimiques, nous avons cependant de bonnes raisons d'espérer que nos moyens de subsistance ne seront pas davantage contaminés et qu'ils seront dorénavant épargnés.

M. DIMITROV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais parler aujourd'hui du point 69 de l'ordre du jour, qui traite du renforcement de la sécurité internationale. Cependant, avant d'aborder cette question, je dois mentionner l'événement important auquel nous avons tous participé hier : la célébration de la Semaine du désarmement. La Commission a été favorablement impressionnée par le rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7), présenté hier par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali.

La délégation de la Bulgarie se félicite de la présentation de cet important document, qu'elle considère comme une initiative opportune qui devrait donner un nouvel élan aux efforts destinés à adapter les activités de l'ONU aux nouveaux défis de notre temps. Ma délégation examinera attentivement le rapport et fera connaître par la suite ses vues à son sujet d'une manière plus détaillée et approfondie.

M. Dimitrov (Bulgarie)

A ce stade, je peux toutefois affirmer que nous partageons l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle le désarmement est au coeur des besoins de sécurité internationale. C'est un des principaux piliers des efforts mondiaux pour le maintien de la paix et de la sécurité. Nous sommes pleinement d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il affirme que les trois concepts qu'il a avancés - l'intégration, la mondialisation et la revitalisation - peuvent constituer les fondements d'un effort international accru dans ce domaine.

Nous espérons que la riche base conceptuelle fournie par ce rapport, qui pourrait bien être intitulé "Agenda du contrôle des armements pour la paix", donnera lieu à une action et des gouvernements et du Secrétariat pour stabiliser les institutions qui soutiennent les activités liées au désarmement, comme le laisse voir la nouvelle perspective.

Pour en revenir à ma question d'aujourd'hui, je souhaite rappeler que les profonds changements récemment survenus dans le monde ont fourni à la communauté internationale une occasion unique d'établir un nouvel ordre mondial fondé sur la sécurité et la coopération mondiales entre Etats. L'Organisation des Nations Unies, en tant que mécanisme universel de l'harmonisation des intérêts et des activités des Etats Membres, est en droit de jouer un rôle clef dans l'instauration de ce nouvel ordre.

Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" représente un apport utile aux travaux de l'Organisation et fournit une importante base conceptuelle pour une stratégie globale de préservation et de renforcement de la paix et de la sécurité. Mon pays accueille favorablement les idées avancées par le Secrétaire général en ce qui concerne la diplomatie préventive, le rétablissement et la consolidation de la paix. Nous sommes disposés à coopérer avec tous les autres pays aux efforts visant à accroître la capacité de l'ONU d'édifier, de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les possibilités offertes par la Charte à cet égard devraient être pleinement exploitées.

La Bulgarie appuie l'idée de la création de nouveaux liens entre l'ONU et les organisations régionales afin de traiter des questions de gestion des crises et de rétablissement de la paix après les conflits, et ce en vue d'accroître l'efficacité des travaux de l'ONU.

M. Dimitrov (Bulgarie)

La nouvelle structure de sécurité européenne et mondiale se caractérise par des normes et des procédures institutionnalisées de paix collective, l'endigement des crises politiques et le règlement des conflits. L'objectif est de combiner les efforts régionaux et mondiaux déployés dans ce domaine.

En tant que pays démocratique qui a rejeté un régime communiste totalitaire, la Bulgarie participera activement à l'édification du nouvel ordre européen et mondial. Compte tenu des efforts que nous faisons pour contribuer à la sécurité régionale et mondiale, nous sommes heureux que la Bulgarie ait été décrite par beaucoup comme une "île de transition pacifique et de stabilité" dans la sous-région.

Une des caractéristiques les plus manifestes du processus de démocratisation en Bulgarie est la politique extérieure de mon gouvernement concernant les Balkans. A l'époque où nous vivons, les événements politiques dans les Balkans constituent un des facteurs essentiels de la sécurité européenne. Reconnaisant sa responsabilité en la matière, le gouvernement de mon pays a donné une dimension européenne à sa politique sur les Balkans par la mise en oeuvre des principes et des mécanismes du processus européen, grâce aux conditions particulières créées par les nouvelles réalités dans la partie sud-est de l'Europe.

La politique extérieure de la Bulgarie dans la sous-région est conforme aux normes européennes. La Bulgarie s'oppose fermement au revanchisme historique et rejette l'affrontement et les structures de blocs. Notre objectif est de créer des possibilités pour la promotion de relations mutuellement avantageuses avec tous nos voisins. Les instruments nécessaires à la réalisation de ces objectifs sont le dialogue et la compréhension, ce qui signifie la solution des problèmes actuels et futurs par des moyens politiques. Nous avons fermement l'intention de renforcer les garanties de sécurité nationale de la Bulgarie en favorisant des relations de bon voisinage avec tous les autres Etats balkaniques. En vue d'atteindre cet objectif, mon pays a signé des traités d'amitié, de coopération et de relations de bon voisinage avec la Grèce, la Turquie et la Roumanie. Des traités analogues avec l'Albanie, la Slovénie et la Croatie sont en cours d'élaboration.

Dans le domaine militaire, la sécurité nationale de mon pays est directement liée au développement de relations prévoyant une plus grande franchise et une plus grande prévisibilité. Nous nous efforçons de nous

M. Dimitrov (Bulgarie)

débarrasser, à jamais, de l'héritage de la guerre froide, lequel a longtemps constitué une source d'instabilité et une menace pour les peuples de la sous-région des Balkans.

Nous croyons que, en plus des traités politiques, qui constituent une base juridique au développement de relations avec nos voisins, et des mesures prises dans le domaine militaire, un plus grand soutien économique aux pays de la sous-région aurait certainement un effet stabilisateur. Nous cherchons à créer de nouvelles formes de coopération économique. Avec les autres pays de la mer Noire, nous avons pris certaines mesures en ce sens et accru ainsi le rôle des facteurs économiques dans le règlement des questions politico-stratégiques.

La Bulgarie a lancé l'idée de la création d'une tribune des Etats du sud-est européen, une fois que la crise qui sévit dans l'ancienne Yougoslavie aura été réglée. Cette tribune adopterait une charte en vertu de laquelle les pays de la sous-région déclareraient conjointement qu'ils n'ont aucune ambition ou revendication territoriale d'aucune sorte. Nous croyons que des organisations aussi hautement respectées que l'Organisation des Nations Unies, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, l'Union de l'Europe occidentale et le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord pourraient contribuer de façon importante à l'efficacité des travaux de la tribune.

Cette initiative est désormais connue sous le nom de "Helsinki balkanique". A notre avis, elle offre une occasion réaliste d'un nouveau départ dans le développement de relations exemptes des préjugés du passé et par-dessus tout de revendications territoriales. Cette initiative, avec ses réelles possibilités de création d'un avenir pacifique et sûr dans les Balkans - qui est sa préoccupation - suscite un vif intérêt dans plusieurs milieux.

La mise en oeuvre des principes de l'Acte final d'Helsinki pour répondre aux réalités militaires, politiques, sociales et écologiques particulières des Balkans, qui est au coeur de l'idée de création d'une tribune "Helsinki balkanique", pourrait être complétée par un programme de redressement économique des pays de la région analogue au célèbre plan Marshall.

M. Dimitrov (Bulgarie)

Son attitude à l'égard de la crise en Yougoslavie et des ex-républiques yougoslaves qui ont déclaré leur souveraineté est un élément essentiel de la politique de mon pays dans les Balkans. Depuis le tout début du conflit notre politique vise à prévenir son développement et à contribuer aux efforts que fait la communauté internationale pour trouver une solution politique.

Dès le 15 janvier dernier, la Bulgarie a reconnu les quatre républiques de l'ex-Yougoslavie qui ont déclaré leur indépendance et les frontières existantes. Nous avons ainsi reconnu leur droit à l'autodétermination et l'inviolabilité de leurs frontières tout en déclarant que nous n'avions aucune revendication territoriale à faire valoir. Il est crucial pour la sécurité de cette sous-région de l'Europe que le conflit actuel soit localisé et que sa progression soit entravée. Ma délégation pense que dans les circonstances actuelles de nouveaux progrès dans le processus de reconnaissance des quatre Etats aura un effet stabilisant dans les Balkans.

Il est de l'intérêt de tous les Etats concernés que l'on parvienne à un règlement rapide de la crise en ex-Yougoslavie. Mon gouvernement appuie tous les efforts déployés par la communauté internationale pour trouver une solution à ce problème tragique. Afin de limiter ce conflit, de créer une atmosphère de confiance et de prévenir des malentendus possibles, la Bulgarie a déclaré à maintes reprises qu'elle était prête à accepter l'envoi de missions d'observateurs étrangers le long de sa frontière occidentale. Ces observateurs de la Communauté européenne oeuvrent déjà dans mon pays. Certains aident à renforcer les résolutions du Conseil de sécurité qui imposent des sanctions sur la Serbie et le Monténégro. D'autres sont venus à notre invitation procéder à des inspections sur le terrain pour constater qu'aucun préparatif militaire n'avait lieu aux fins d'une participation au conflit sur le territoire voisin.

Le Gouvernement bulgare a pris les mesures nécessaires et respecte strictement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité malgré l'impact défavorable qu'elles ont sur notre économie.

Dans son approche du conflit dans l'ex-Yougoslavie, mon gouvernement n'a d'autre but que le développement et le renforcement de ses relations de bon voisinage avec tous les Etats des Balkans. Cette politique à long terme illustre la ferme attitude adoptée par mon pays de s'abstenir de participer au

M. Dimitrov (Bulgarie)

moyen de forces armées et d'armements à toute opération de maintien de la paix sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Nous demandons à tous les autres Etats des Balkans d'adopter la même approche.

Mon gouvernement continuera de coopérer pleinement avec la communauté internationale dans la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité et de la Conférence de Londres.

En tant que pays qui n'est plus affilié à aucun bloc militaire, la Bulgarie à l'heure actuelle cherche à établir des nouvelles bases stables pour sa sécurité nationale. Nous considérons que nous pouvons assurer notre sécurité en participant pleinement aux structures européennes de sécurité existantes. Mon gouvernement sait que ce processus prendra un certain temps.

La Bulgarie compte sur une étroite coopération en matière de politique et de sécurité dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), de la Communauté économique européenne (CEE), du Conseil de l'Europe, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'Union de l'Europe occidentale et du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord. Les activités de mon gouvernement dans le cadre de la CSCE sont une partie intégrale des efforts qu'il déploie pour assurer sa sécurité nationale. La Bulgarie prend également une part active aux mécanismes du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord, qui aide les nouvelles démocraties orientales à s'intégrer complètement au monde occidental.

Nous avons salué la déclaration faite à Rome par l'OTAN, qui complète les liens transatlantiques entre les démocraties d'Amérique du Nord et d'Europe en fournissant une "dimension orientale" - un partenariat d'une nouvelle qualité avec les nouvelles démocraties d'Europe centrale et d'Europe orientale. L'établissement d'un mécanisme de consultations périodiques au niveau des Ministres des affaires étrangères ou des ambassadeurs des nouvelles démocraties européennes avec le Conseil de coopération de l'Atlantique Nord offre la possibilité d'examiner les problèmes de sécurité qui se posent dans la partie orientale du continent. Nous voyons dans ce processus une possibilité de combler des différences qui existent dans la manière de percevoir la sécurité et de ne pas créer des barrières artificielles au sein du nouveau partenariat.

M. Dimitrov (Bulgarie)

Parallèlement aux dimensions militaires et politiques de la sécurité, des facteurs non militaires prendront une importance croissante dans le processus de maintien de la paix.

Nous considérons que les formes de coopération économique, politique, écologique, culturelle et les autres formes de coopération non militaires entre les pays d'Europe et d'Amérique du Nord sont un catalyseur pour l'établissement graduel d'une zone de sécurité euro-atlantique basée sur le principe d'une économie de marché, du pluralisme politique, des valeurs démocratiques universellement reconnues et le respect des droits et libertés de tous les peuples. Ses intérêts de sécurité ainsi que les changements démocratiques profonds qui ont lieu définissent la place de la Bulgarie dans cette région. Entre-temps, une sécurité euro-atlantique sera une partie intégrale du nouvel ordre mondial dans lequel l'ONU continuera à jouer un rôle primordial en préservant, en encourageant et en maintenant la paix et la sécurité internationales.

M. KHAMSY (République démocratique populaire lao) : Monsieur le Président, c'est avec un vif plaisir que, au nom de ma délégation, je tiens à vous féliciter chaleureusement pour votre élection unanime à la présidence de cette importante commission. Mes vives félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la question du désarmement n'a cessé de préoccuper la communauté internationale, particulièrement au faite de la période de l'antagonisme idéologique qui a divisé le monde en deux blocs rivaux, période caractérisée par la course effrénée aux armements les plus sophistiqués, tant nucléaires et autres, de destruction massive, que classiques. Il faut avouer que l'humanité vivait à ce moment sous la menace permanente d'un holocauste que pouvait provoquer un arsenal nucléaire capable de détruire plusieurs fois notre planète par la moindre étincelle accidentelle.

Peu après sa création, l'Organisation des Nations Unies, avec les divers organes qu'elle avait créés successivement pour les besoins de la cause, avait pris en main la question du désarmement dans le cadre de ses obligations et efforts pour promouvoir et sauvegarder la paix et la sécurité internationales, tel qu'il est prévu dans sa Charte. Certes, quelques importants résultats ont été accomplis durant cette période, mais l'on ne percevait vraiment pas de

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

lumière au bout du tunnel quant à la possibilité de parvenir à l'ultime objectif de désarmement nucléaire général tant attendu, et ce, à cause de la pratique par les deux blocs rivaux de la politique de la balance des forces, soi-disant pour maintenir la paix mondiale, alors que, communément on l'a qualifiée de "politique de la balance de la terreur", avec tous les risques et périls de la guerre nucléaire qu'elle pouvait engendrer.*

Mais, depuis ces quelques dernières années alors que le monde est entré dans une nouvelle ère, celle de la fin de la confrontation Est-Ouest, nous sommes maintenant en droit d'espérer que de grandes opportunités sont désormais offertes à la communauté internationale pour entamer, sur la base des résultats et accords déjà acquis, des travaux plus poussés dans tous les domaines du contrôle des armements et du désarmement. Ces travaux aux différents niveaux, que ce soit multilatéral, régional ou bilatéral, si complexes soient-ils, se complètent naturellement et méritent d'être encouragés et soutenus avec la même importance par la communauté internationale.

Sur le plan bilatéral, il y a lieu de noter que ce fut la signature entre les Etats-Unis et l'ex-Union soviétique du Traité FNI en 1987 qui avait donné une impulsion décisive aux tractations, combien ardues et difficiles, des négociations sur la réduction des armements nucléaires entre les deux pays. Les accords successifs conclus depuis lors, y compris ceux non moins importants annoncés au mois de juin dernier par les Etats-Unis et la Fédération de Russie, n'ont cessé d'ouvrir de nouvelles perspectives au désarmement nucléaire total tant attendu et souhaité par la communauté internationale tout entière. A cette fin, ma délégation a le ferme espoir de voir, à un moment approprié, les autres Etats qui sont aussi dotés d'armes nucléaires se joindre de leur plein gré à ce processus, pour que, en fin de compte, nous puissions vraiment nous acheminer un jour vers un monde dépourvu d'armes nucléaires, et ce, dans un climat de véritable détente internationale.

* M. Suh (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

L'élimination totale et complète des armements nucléaires dans le monde n'aurait pas de sens si tous les Etats, particulièrement les puissances nucléaires et potentiellement nucléaires, ne mettaient pas fin définitivement à leurs essais pour la fabrication ou le perfectionnement de nouvelles armes encore plus sophistiquées et plus meurtrières. A ce propos, la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau s'avère d'une importance primordiale. Ma délégation appuie pleinement l'idée de convoquer ladite conférence dans le courant de l'année prochaine, après que tout le travail de préparation nécessaire aura été minutieusement fait. Dans ce même ordre d'idée, il y aurait lieu de rendre hommage à certaines puissances nucléaires qui ont accepté de déclarer unilatéralement un moratoire sur les essais nucléaires. Ma délégation souhaite que les autres puissances qui ne l'ont pas encore fait s'y joignent, pour que nous parvenions finalement à la cessation complète et définitive de ces essais.

Ce n'est qu'après être parvenus à éliminer toutes les armes nucléaires existantes et à mettre fin définitivement à ces essais que nous pourrions vraiment faire prévaloir le caractère non discriminatoire et la portée universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), lequel, il faut bien le dire, est actuellement au seul avantage des puissances qui détiennent ces armes et encourage, inversement, celles qui sont potentiellement nucléaires à s'engager dans la recherche et dans leur fabrication. Il devient désormais impératif pour nous tous de sortir de ce cercle vicieux.

A l'heure où nous nous engageons dans le débat sur le désarmement, rien n'est plus réconfortant que d'apprendre que le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction a pu être élaboré, et qu'il sera bientôt soumis à la présente session de notre Assemblée générale pour approbation. Ma délégation se félicite sincèrement de cet accomplissement et tient à rendre hommage à ses auteurs, le Président et les membres du Comité ad hoc de la Conférence du désarmement à Genève, pour ce précieux résultat. Il est hautement souhaitable que la mise en application efficace de cette convention, après son entrée en vigueur, ne manque pas

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

d'injecter une nouvelle impulsion à d'autres négociations multilatérales en vue de la conclusion, le plus rapidement possible, des accords sur l'interdiction d'autres catégories d'armes de destruction massive, y compris les armements nucléaires. Ma délégation partage cependant les appréhensions de la plupart des pays en développement sur l'application de certaines clauses de cette convention dont les interprétations discriminatoires risqueraient de porter atteinte à leur souveraineté nationale et d'entraver leur développement, particulièrement dans le domaine du transfert de technologie à des fins pacifiques.

Ma délégation attache une importance spéciale à la question du transfert des armes ainsi qu'à celle de la transparence et du contrôle en matière d'armements. Ces deux questions sont en effet intimement liées, et pour qu'elles puissent contribuer efficacement à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité universelles, elles ne devraient pas viser les seuls utilisateurs potentiels de ces armements. Si les Somaliens sont à blâmer pour leur guerre fratricide et les habitants de Bosnie-Herzégovine pour leur conflit ethnique, nous devons blâmer plus encore ceux qui leur fournissent des armes et, au-delà, ceux qui les fabriquent. La transparence et le contrôle doivent donc couvrir tous les secteurs, à commencer par le stade de la recherche jusqu'à l'utilisation, en passant par la production, le stockage, le transfert - qu'il soit commercial ou gratuit, ouvert ou clandestin -, et s'appliquer à toutes les catégories d'armements, y compris ceux que l'on envisage d'utiliser dans l'espace extra-atmosphérique. Le problème d'enregistrement n'aurait vraiment sa raison d'être que si tous les Etats acceptaient le principe de la transparence et du contrôle que je viens de soulever.

La paix et la sécurité internationales ne reposent pas uniquement sur le contrôle des armements et le désarmement. Tant que des millions d'êtres humains souffriront de malnutrition, de famine et de maladie, et que plusieurs millions d'autres vivront dans la pauvreté absolue, l'on ne saurait s'attendre à voir régner la paix et la sécurité dans notre monde. Les efforts dans la voie du désarmement général et complet devront donc aller de pair avec ceux qui visent au redressement de la situation économique et sociale dans les pays en voie de développement. Les ressources libérées du fait de la réduction des

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

armements dans les pays du Nord pourraient contribuer encore plus efficacement à la mise en oeuvre des programmes d'assistance pour le développement des pays du Sud, lesquels, dans un monde de plus en plus interdépendant et coopératif, n'auraient plus besoin, quant à eux, de se doter d'une armée qui soit au-dessus de leurs propres ressources et de leur besoin réel de défense.

C'est dans cet esprit et dans ce contexte nouveau que mon pays, la République démocratique populaire lao, s'est joint aux efforts communs des autres pays de notre région pour promouvoir la compréhension mutuelle, la confiance réciproque et la coopération, en accédant tout récemment au Traité d'amitié et de coopération entre les pays de l'Asie du Sud-Est de 1976. Ce faisant, il entend ainsi contribuer aux efforts communs pour bâtir, au niveau régional, une paix et une stabilité réelles et durables, sur la base desquelles nous pourrions consacrer la plus grande partie de nos moyens et de nos ressources au développement économique et social pour l'élévation du niveau de vie de notre peuple tout entier.

M. VAZQUEZ (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M. Elaraby de son élection à la présidence de la Première Commission pour cette quarante-septième session de l'Assemblée générale. Je souhaite féliciter de même les autres membres du Bureau.

Nous appuyons l'idée de réunir en un seul point les questions du désarmement et de la sécurité internationale dans le débat général. Je voudrais à cet égard faire quelques observations sur ces deux sujets.

Maintenant que l'ordre de l'après-guerre froide est en pleine construction, il appartient à chacun d'entre nous d'oeuvrer à sa conception pour garantir que des principes aussi fondamentaux que la démocratie, les libertés individuelles et les droits de l'homme continuent d'être pleinement respectés.*

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Vázquez (Argentine)

Nous vivons dans un monde en changement perpétuel. Nous croyons que l'humanité dispose ainsi de possibilités sans précédent. Le défi de cette dernière décennie consiste à saisir cette ouverture et à explorer ses nouvelles possibilités. Mon gouvernement adopte une attitude positive face aux changements qui se sont produits et il est prêt à collaborer dans la mesure de ses moyens à la création de la nouvelle architecture mondiale.

La grave crise que connaît l'ancienne Yougoslavie et la résurgence du nationalisme et d'anciens conflits ethniques prouvent qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à la stabilité à laquelle nous aspirons. En général, nous pensons que le monde a déjà progressé dans la réalisation de cet objectif.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, les résultats obtenus l'an dernier sont encourageants. Les deux grandes puissances maintiennent et augmentent leurs efforts bilatéraux pour réduire les armes nucléaires. En même temps, il y a une tendance générale à réduire le nombre des essais nucléaires.

Le Gouvernement argentin appuie plus que jamais, avec fermeté et conviction, le système de sécurité collective de l'ONU et appuie sans réserve le Conseil de sécurité, principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour nous, l'efficacité et le respect des dispositions de la Charte des Nations Unies sont importants à deux égards. Premièrement, ces deux aspects sont d'une importance vitale pour l'humanité dans son ensemble, parce que sans paix ni sécurité nous pourrions difficilement faire face efficacement aux grands problèmes du monde. Deuxièmement, et plus précisément, les dispositions de la Charte sont essentielles aux intérêts concrets et individuels de l'Argentine. Après tout, les objectifs de croissance et de développement ne dépendent pas seulement de nos propres efforts; ils dépendent également d'un climat international de détente et de coopération. C'est dans ce contexte que la Charte des Nations Unies et le droit international sont aussi importants.

Le rôle important de l'Argentine dans la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Yougoslavie et dans d'autres opérations de maintien de la paix de l'ONU aide à comprendre la position de notre gouvernement. Nous croyons que chaque pays a l'obligation d'apporter une

M. Vázquez (Argentine)

contribution active aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, et nous sommes par conséquent en train de réformer nos structures militaires pour être mieux préparés à participer aux opérations de maintien de la paix sur une base régulière. Notre politique à cet égard est claire.

Nous sommes très intéressés par les idées et les suggestions du Secrétaire général que l'on trouve dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277). Elles méritent d'être examinées soigneusement et rapidement par la communauté internationale. Je voudrais ici rappeler la proposition faite par les pays engagés dans les mécanismes de consultation et de coordination des politiques, connus sous le nom de Groupe de Rio. Ces pays estiment que l'Assemblée générale devrait examiner attentivement ce document.

Il est évident que l'ONU ne peut à elle seule s'occuper de tous les conflits internationaux. Il est par conséquent nécessaire de renforcer les mécanismes régionaux. A cet égard, nous nous sommes associés à nos voisins pour contribuer au renforcement d'un organe sous-régional.

L'harmonie et la coopération qui animent les pays du Cône de l'Amérique du Sud servent d'exemple au reste du monde. Cette situation est le résultat d'accords prometteurs sur l'intégration économique, comme le Marché commun du Sud, et de mesures concrètes adoptées pour encourager la confiance et la transparence dans le domaine de la sécurité. Nos pays sont fermement unis dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Dans le cas particulier de l'Argentine, comme l'a dit notre ministre des affaires étrangères pendant le débat général de l'Assemblée générale à cette session, cet engagement est l'un des points fondamentaux de sa politique nationale, ce qui a été prouvé à l'évidence par des faits concrets.

Les progrès dans les relations entre l'Argentine et le Brésil sont tout particulièrement marquants. En moins de deux ans, les deux pays ont signé un accord bilatéral de garanties nucléaires, créé un organisme bilatéral de comptabilité du contrôle de matières nucléaires, signé un accord - qui a déjà été ratifié par mon pays - de garanties totales avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), signé avec le Chili et d'autres pays une déclaration interdisant les armes chimiques dans la sous-région et proposé des modifications au Traité de Tlatelolco pour permettre son application intégrale. Ce processus rapide est une contribution essentielle permettant d'éliminer définitivement les armes de destruction massive de notre région.

M. Vázquez (Argentine)

Les changements apportés au Traité de Tlatelolco sont très positifs. Ils prévoient des garanties sans égal sur les mécanismes de contrôle, les inspections par mise en demeure et la préservation des secrets techniques. Pour cette raison, l'Argentine, le Brésil et le Chili se sont engagés à entreprendre aussi rapidement que possible le processus d'approbation législatif des amendements. Nous sommes sûrs que d'ici quelques mois l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes sera protégé grâce à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Il est également important de souligner que ce qu'on a appelé la Déclaration de Mendoza de septembre 1991 sur les armes chimiques et bactériologiques correspond clairement à la Convention sur les armes chimiques qui a été récemment négociée à Genève. Cette convention reçoit l'appui de l'Argentine et représente un succès indubitable dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Sur le plan sous-régional, l'Argentine a montré son ferme attachement à la non-prolifération par la promulgation d'un décret qui régit les exportations délicates nucléaires ou bactériologiques et de matériel rattaché aux missiles. Cet instrument établit des lignes directrices très strictes et prévoit l'obligation d'obtenir un permis avant de procéder à ces exportations. De plus, nous avons inclus dans le droit argentin des accords internationaux importants tels que les directives du Régime de surveillance des technologies balistiques et ce qu'on a appelé la Liste australienne de produits chimiques. L'Argentine coordonnera ses activités sur la non-prolifération avec d'autres pays qui poursuivent des objectifs semblables.

En ce qui concerne la non-prolifération, je voudrais souligner que l'Argentine pense que le Conseil de sécurité et l'AIEA doivent jouer un rôle toujours plus actif dans ce domaine. Nous appuyons la proposition pertinente du Directeur général de cette agence, de même qu'une collaboration étroite de celle-ci avec le Conseil de sécurité.

L'un des points qui revêtent une priorité tout à fait justifiée par la République argentine est la question de la transparence dans le domaine des armements. L'adoption de la résolution 46/36 L a constitué à notre avis le point de départ d'un processus qui contribuera à une plus grande prévisibilité et, par conséquent, à la paix et la stabilité sur la scène politique internationale.

M. Vázquez (Argentine)

Le Registre sur les transferts d'armes classiques établi et maintenu par le Secrétaire général est un instrument utile auquel devraient contribuer tous les Etats pour que l'on puisse disposer d'un instrument d'alerte avancé et d'un moyen véritable d'aider la volonté politique des Etats de faire des progrès sur la voie de la coopération, en évitant tout malentendu et sans que cela ne touche au droit de légitime défense consacré dans la Charte.

La délégation de l'Argentine souhaite faire connaître sa satisfaction à la suite de la présentation du rapport du Groupe d'experts techniques gouvernementaux qui, sous la présidence efficace de l'Ambassadeur Wagenmakers des Pays-Bas, a travaillé à l'élaboration de procédures techniques nécessaires au bon fonctionnement du Registre et pour permettre son élargissement.

Les efforts du Japon pour organiser une réunion à Tokyo avec la participation de tous les Etat représentés au Groupe et celle d'autres Etats intéressés par le processus méritent également toute notre reconnaissance.

Nous pensons que le moment est venu de faire les premiers pas dans le domaine de l'échange d'informations sur le transfert des armes classiques. L'exercice qui nous attend revêtira une importance historique ou elle sera simplement un échec de plus, un échec qui peut et doit être évité.

M. Vázquez (Argentine)

Il est indéniable que la Conférence du désarmement assume également une responsabilité à ce sujet. La Convention sur les armes chimiques - que nous sommes heureux de voir soumise cette année à l'examen de l'Assemblée - n'a pas encore épuisé toutes les ressources humaines et matérielles de l'organe de Genève, qui pourra maintenant se consacrer systématiquement et avec détermination à l'étude du nouveau point de son ordre du jour : "Transparence dans le domaine des armements".

M. PAK (République populaire démocratique de Corée) (interprétation de l'anglais) : C'est certainement notre désir à tous de construire un monde nouveau, libre et pacifique, un objectif que nous n'atteindrons que par nos efforts conjoints.

Estimant que la paix et la sécurité internationales représentent son idéal fondamental, l'Organisation des Nations Unies a, depuis sa fondation, fait des efforts persistants pour assurer la réalisation de cet objectif. Le processus de règlement pacifique de la question du Cambodge et les brillantes perspectives de réaliser l'unité nationale, la paix, l'indépendance et la souveraineté dans le pays sont des exemples frappants des efforts déployés par les Nations Unies.

Après la cessation de la guerre froide et de l'affrontement Est-Ouest, les différends entre pays et les conflits ethniques se sont multipliés tandis que l'affrontement Nord-Sud était exacerbé. Une atmosphère propice au dialogue mondial et aux négociations a été créée, mais les menaces à la paix et à la sécurité n'en ont pas pour autant disparu. Avec le déséquilibre des forces, nous avons vu surgir des tendances non déguisées à la domination, en vue d'écraser par la force d'autres pays, cherchant ainsi à rendre le monde unipolaire.

Assurer la souveraineté politique de tous les pays et leur égalité sur la scène internationale par la démocratisation des relations internationales est une condition essentielle à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales. L'idéal fondamental de la Charte des Nations Unies est que tous les peuples vivent en paix et dans la liberté et atteignent la prospérité par le biais de relations internationales démocratiques et équitables. Une "paix" qui admettrait la domination et la servitude ne saurait être considérée comme une paix véritable. Aussi longtemps qu'il y aura des manœuvres pour

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

empiéter sur la souveraineté d'autres pays, les peuples continueront inévitablement à s'y opposer, mettant ainsi en danger la paix et la sécurité internationales.

Tous les peuples ont le droit de choisir et de développer leurs propres idéologies et leurs propres systèmes sociopolitiques, en fonction des réalités et des conditions historiques de leur pays. Aujourd'hui, cependant, l'on constate dans les relations internationales que certains pays cherchent à empiéter sur la souveraineté d'autres pays et vont même jusqu'à tenter de renverser et de détruire leurs systèmes sociopolitiques, en imposant leur propre idéologie, leurs façons de voir et leurs valeurs. Ceci, en retour, provoque la méfiance politique et militaire et des affrontements entre pays et nations, et peut conduire les pays à passer d'un état de détente à une situation proche de l'éclatement de la guerre par l'accélération de la course aux armements.

Les forces étrangères et les bases militaires stationnées dans d'autres pays - un héritage de la guerre froide - sont un défi aux aspirations des peuples à construire une nouvelle société internationale démocratique. Se présenter comme une force de police internationale, tout en imposant le stationnement de ses troupes à un autre pays, sous le prétexte de prévenir une guerre, est un empiètement sur la souveraineté et la dignité de ce pays. Nous sommes fermement convaincus qu'aucun pays ne devrait poursuivre l'hégémonie régionale ni chercher à établir une zone d'influence ni stationner des forces ou des bases militaires dans d'autres pays.

Avec des relations internationales caractérisées par une interdépendance toujours croissante, il est plus urgent que jamais de maintenir le principe d'équité dans les solutions bilatérales ou multilatérales des questions internationales.

Le monde ne sera jamais en paix aussi longtemps que l'arbitraire et des privilèges spéciaux pour certains pays sont tolérés dans les affaires internationales. Tous les pays sont égaux, indépendamment de leur taille ou de leur niveau de développement. Plus grand est le pays, plus grande est la responsabilité qu'il a d'être fidèle aux principes de l'égalité et de la justice internationales.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Le désir des peuples de paix et de sécurité internationales est maintenant axé sur la question de la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies, principal organe de négociation des questions mondiales, et du renforcement de son efficacité et de son rôle. Restructurer les Nations Unies de façon démocratique est une manière pratique d'éliminer l'arbitraire et les privilèges et de résoudre de façon équitable les questions internationales conformément aux intérêts de la majorité des pays.

Des propositions constructives et détaillées de réforme démocratique des Nations Unies ont récemment été présentées et ont éveillé un intérêt accru de la part de la communauté internationale.

La façon d'assurer la paix et la sécurité de la péninsule coréenne, qui se trouve dans une position de pivot en Asie du Nord-Est, est, après tout, de réaliser la réunification de la Corée. Les événements inattendus qui se sont déroulés cette année sur la péninsule coréenne ont attiré l'attention du monde sur la situation dans cette région. L'application de l'Accord de réconciliation, de non-agression, de coopération et d'échange entre le Nord et le Sud et la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne ont ouvert de nouvelles perspectives pour le désarmement et la détente dans la péninsule coréenne et pour sa réunification.

L'engagement du Nord et du Sud de ne plus se combattre mais de travailler ensemble à la réunification nationale a prouvé que ni les forces étrangères ni les différences dans les idéologies ou les systèmes ne pouvaient diviser notre nation. Il a montré aussi que ceux qui connaissent le mieux la question coréenne sont les Coréens eux-mêmes, du Nord et du Sud, et que c'est la volonté de notre nation de réaliser la paix et la réunification en s'appuyant sur notre propre force indépendante.

Aujourd'hui, ce qui est important pour résoudre la question de la réunification, ce sont les efforts communs du Nord et du Sud pour mettre en oeuvre comme il convient l'Accord et aboutir à la réunification en créant une confédération. Il est de la plus grande importance, dans la mise en oeuvre de l'Accord Nord-Sud, de rejeter toute ingérence extérieure eu égard à la position indépendante qui est le principe fondamental de l'Accord.

L'indépendance est la force vitale des pays et des nations tout comme des êtres humains. Les changements récents dans les relations internationales ont

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

encore renforcé la volonté de notre peuple de réaliser l'indépendance et renouvelé sa confiance dans le système socialiste qu'il a lui-même choisi.

Aujourd'hui, en raison de la tendance actuelle au dialogue, à la réconciliation et à la démocratie dans les relations internationales, l'ancienne façon de penser, consistant à poursuivre ses propres intérêts en empiétant sur l'indépendance d'autres pays par la pression et la force, ne saurait plus convaincre personne.

La tâche prioritaire incombant maintenant à notre pays est d'explorer la voie menant à une réunification pacifique et juste. Nous proposons de réaliser la réunification par l'établissement d'une confédération fondée sur une nation, un Etat, deux systèmes et deux gouvernements, à la lumière des conditions particulières qui prévalent dans la péninsule coréenne, où des idées et des systèmes différents existent.

Nous pouvons dire que les problèmes fondamentaux ont été résolus dans la réalisation de la réunification du pays par le biais d'une confédération, car des comités conjoints dans des domaines tels que ceux des questions militaires et des affaires économiques ont été formés et ont fonctionné aux termes de l'Accord Nord-Sud.

Le Gouvernement de notre république n'épargnera aucun effort pour atteindre l'objectif final de la réunification en encourageant la mise en oeuvre de l'Accord Nord-Sud et le processus de réunification qui a déjà été entamé.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Une question urgente reste à résoudre aujourd'hui pour assurer la paix dans la péninsule de Corée : celle de mettre fin juridiquement à l'état de guerre qui dure maintenant depuis 40 ans, c'est-à-dire depuis que la guerre de Corée a été temporairement suspendue.

L'accord d'armistice stipule la suspension des actions militaires des parties belligérantes mais ne met pas fin juridiquement à l'état de guerre. Un tel état d'armistice donne lieu à une situation extrêmement anormale alors que le drapeau de l'ONU devient abusivement le symbole d'une des parties belligérantes sur la ligne de démarcation militaire de la péninsule de Corée. Cet état de fait est extrêmement dommageable pour l'image de l'ONU.

En Corée du Sud, l'expression "Forces des Nations Unies" n'a qu'une valeur symbolique puisque cette force n'a, en fait, rien à voir avec l'Organisation des Nations Unies. Il est évident qu'une situation aussi anormale ne peut se prolonger davantage. Si le drapeau de l'ONU sur la ligne de démarcation militaire était amené et si des mesures visant au retrait du Commandement des Nations Unies étaient prises, les conditions deviendraient propices à une participation plus active de mon pays aux activités de l'ONU en plus de contribuer à la réunification pacifique de la Corée et à la paix mondiale.

Légalement, les parties concernées dans la guerre de Corée sont, bien entendu, mon pays et les Nations Unies, mais il est clair pour le monde entier que les vraies parties intéressées sont mon pays et les Etats-Unis.

J'espère que la communauté internationale accordera la plus grande attention à cette question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Saint-Siège.

L'archevêque MARTINO (Saint-Siège) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à offrir mes félicitations chaleureuses à M. Elaraby pour son élection à la présidence de cette importante commission ainsi qu'aux membres du bureau.

Nous nous réunissons, une fois de plus, à un moment où l'espoir et la crainte se croisent dans l'histoire de l'humanité : espoir qu'un monde plus éclairé après la guerre froide et marqué par des changements politiques nous

L'archevêque Martino (Saint-Siège)

mènera vers un avenir plus sûr pour l'humanité entière; crainte que les haines ethniques et sectaires se transformant en conflits violents et répétés n'entraînent encore plus de souffrances et la désintégration des sociétés. Il est vrai que l'incertitude, la déstabilisation et l'imprévisibilité sont des signes des temps. Cependant, depuis que nous nous sommes réunis la dernière fois, des progrès ont été réalisés quant à la reconnaissance politique de ce qui doit présider à la paix authentique.

Le nouvel accord de sécurité énoncé lors de la Réunion au sommet du Conseil de sécurité, le 31 janvier 1992, est un thème qui doit être développé. Les dirigeants du monde ont présenté une déclaration contenant cette nouvelle analyse :

"La paix et la sécurité internationales ne découlent pas seulement de l'absence de guerre et de conflits armés. D'autres menaces de nature non militaire à la paix et à la sécurité trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique." (S/PV.3046, p. 143)

Il nous faut donc élaborer un ordre du jour intégré pour traiter de la sécurité mondiale. Confrontés aux menaces multiples à la survie de l'humanité, les adversaires de l'ancien conflit Est-Ouest ne se trouvent plus en opposition; ils font maintenant face au même danger, illustré de façon si poignante par la division de l'humanité en un Nord riche et un Sud appauvri. Avec chaque jour qui passe, il devient de plus en plus clair que tous les pays devront collaborer pour lutter contre d'importants problèmes mondiaux : l'avenir des armes nucléaires, la prolifération des armes de destruction massive, la pauvreté massive, la destruction de l'environnement, le terrorisme international, le trafic de drogues, l'épuisement des ressources non renouvelables. L'élaboration d'un cadre politique et juridique international efficace et stable exige une approche globale en matière de paix mondiale, de justice sociale, de développement économique et de protection de l'environnement.

La politique du plus fort doit céder le pas à la primauté du droit entre les Etats. Trois conditions qui se renforcent mutuellement sont nécessaires. Premièrement, les nations doivent chercher, comme elles se sont engagées à le

L'archevêque Martino (Saint-Siège)

faire en signant la Charte des Nations Unies, à régler les conflits par des moyens pacifiques tels que la médiation, l'arbitrage et la négociation. Deuxièmement, les institutions internationales telles que la Cour internationale de Justice, les organes régionaux et les institutions subsidiaires de l'ONU doivent être renforcées. Troisièmement, l'opinion publique doit être mobilisée; les organisations non gouvernementales ont, dans ce domaine, un rôle vital à jouer.

Le Saint-Siège reconnaît dans le rapport très important du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, intitulé "Agenda pour la paix", un appel vers un progrès dans cette direction. Les propositions pratiques qu'il a faites pour promouvoir la diplomatie préventive ainsi que l'instauration et le maintien de la paix sont un pas essentiel vers l'identification des mécanismes efficaces permettant de résoudre les conflits sans recours à la guerre. Ma délégation a accordé une attention toute particulière à ce que le Secrétaire général appelle la "consolidation de la paix après les conflits" (A/47/277, par. 5) : action destinée à identifier et à appuyer les structures visant à solidifier la paix afin d'éviter le retour du conflit. De telles mesures comprendraient le désarmement des anciennes parties belligérantes, la destruction des armes, le rapatriement des réfugiés, la formation de personnel de sécurité, la surveillance des élections, le progrès dans la protection des droits de l'homme et la réforme des institutions gouvernementales.

Comme le Secrétaire général, ma délégation remarque une "morale nouvelle ... que partagent de plus en plus largement les nations et les peuples du monde." (Ibid., par. 15)

Ceci donne une mission plus vaste à notre organisation mondiale pour traiter, ce qui n'était pas possible durant les années paralysantes de la guerre froide, des causes les plus profondes des conflits : le désespoir économique, l'injustice sociale et l'oppression politique. Nous sommes désormais plus confiants dans le fait que le cours périlleux de l'humanité peut être modifié et, en fait, amélioré, en éliminant le lien débilisant entre le militarisme et la sécurité. Le monde ne devrait pas laisser passer l'occasion qui se présente en ce moment où nous assistons à une mutation de l'histoire pour démilitariser les politiques de sécurité.

L'archevêque Martino (Saint-Siège)

Le but de la démilitarisation globale est de réduire le rôle de la puissance militaire dans les relations internationales. Ceci va bien au-delà de la réduction des forces et jusqu'à une reformulation des politiques nationales qui établirait que la guerre n'est pas utile, qu'elle n'est pas nécessaire et que les préparatifs de guerre sapent la sécurité commune. La chaîne des technologies de préparation à la guerre doit être interrompue. D'autres politiques de sécurité doivent être trouvées afin qu'il soit possible de vivre non seulement en réduisant les arsenaux, mais en abolissant la guerre.

L'archevêque Martino (Saint-Siège)

L'année écoulé a vu se conclure un accord visant à réduire radicalement le vaste arsenal d'armes nucléaires des deux principales puissances. Après de longues années de négociations, un projet de convention visant l'interdiction de la fabrication d'armes chimiques a été mis au point. Un Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies est en cours d'élaboration. Le Saint-Siège applaudit à ces réalisations et tient à exprimer son plein appui à la Convention sur les armes chimiques et au Registre des armes classiques. Il faut toutefois noter que bien que ces mesures extraordinaires donnent un élan au processus de désarmement, elles ne sont pas complètes en soi.

Ceux qui recherchent un monde plus sûr par la réduction des armes nucléaires doivent comprendre que l'épée nucléaire continuera de planer au-dessus de nos têtes tant que tous les pays n'auront pas réduit de façon drastique leurs armes classiques et, partant, leurs capacités offensives, et que des réductions importantes d'armes classiques ne seront possibles que lorsqu'existera une solide et réelle volonté politique de désarmement et de transparence dans la course aux armements, rendant possible la création d'institutions internationales chargées d'assurer la paix. C'est cela en fait qui permettrait d'abolir la guerre et d'élever la civilisation humaine au niveau souhaité par Dieu.

Une des cibles principales des nouveaux efforts faits pour accroître la confiance et la coopération au sein de la communauté internationale est la recherche plus poussée d'un moratoire sur les essais nucléaires en vue d'aboutir au traité tant attendu sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Le monde est aujourd'hui plus proche que jamais du régime qui mettra fin aux essais nucléaires par tous les pays à tout jamais. Une telle interdiction est essentielle à la prorogation du Traité de non-prolifération au-delà de 1995. Le moment présent est riche de possibilités et ne doit pas être perdu. Il ne s'agit plus simplement de réduire les stocks nucléaires. Le monde doit se diriger vers l'abolition des armes nucléaires par une interdiction universelle et non discriminatoire, assortie d'un système intensif d'inspections effectuées par une autorité universelle. Que personne ne dise que cela n'est pas faisable car, récemment, nous avons assisté à des événements positifs qui, au départ, étaient inconcevables.

L'archevêque Martino (Saint-Siège)

Nous vivons à un moment où les rêves d'hier sont devenus la réalité d'aujourd'hui. La dangereuse stratégie de la dissuasion nucléaire est démodée. Les armes nucléaires sont devenues inutiles. La guerre elle-même n'a pas de place dans un monde où la sécurité commune est devenue la caractéristique dominante.

Le travail de la Commission n'est certes pas terminé. Par ses résolutions et son plaidoyer en faveur de cette cause, elle doit encourager la transition historique par l'abandon du militarisme. Elle doit renforcer les mesures de consolidation de la paix, mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive, arrêter le commerce des armements et, d'une seule voix, encourager la négociation immédiate d'une interdiction des essais nucléaires.

Cette activité, graduelle et prometteuse, préparera la voie à un dividende de paix durable. La fin de la guerre froide signifie que les dépenses de sécurité militaire peuvent maintenant être remplacées par des dépenses de sécurité des peuples. Une simple réduction de 3 % annuellement entraînerait un dividende de paix de 1,5 trillion de dollars au total pour les années 90. Comme l'a dit S. S. Jean-Paul II,

"Le transfert [aux pays en développement] des ressources énormes découlant de cette conversion constitue un nouvel effort de coopération et de solidarité entre les peuples et les nations."

Au fil des siècles, l'Eglise a proclamé les paroles du prophète Isaïe : "Ils forgeront leurs épées en socs, leurs lances en serpes". Notre espoir réside dans l'épanouissement de l'intelligence et de l'action. Une action commune, une sécurité commune, tel est le réalisme de ce nouvel âge.

M. PRASAD (Népal) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à M. Elaraby pour la manière efficace dont il dirige les délibérations de cette importante commission. Avec une personne de son intelligence, de son expérience et de son savoir-faire à la présidence, nous sommes sûrs que les travaux de la Première Commission à cette session de l'Assemblée générale seront couronnés de succès.

Le débat sur le désarmement et la sécurité internationale se déroule au moment où des changements profonds interviennent dans les relations

M. Prasad (Népal)

internationales. Une des caractéristiques les plus importantes de la perception de l'après-guerre froide a été l'attention croissante accordée aux aspects non militaires de la sécurité. La réduction des armes et le désarmement, notamment dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, continuent d'exiger le degré élevé de priorité qu'ils méritent. Toutefois, comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans la déclaration qu'il a faite hier lors de la célébration de la Semaine du désarmement, le moment est venu d'intégrer la réduction des armes et les questions de désarmement dans la structure plus large de l'agenda pour la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation partage pleinement les observations du Secrétaire général, et se félicite de son rapport sur les nouvelles dimensions de la réglementation des armes et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide. Nous pensons que l'intégration du désarmement et des questions de sécurité dans le débat de cette commission constitue un progrès sur la voie de la réalisation de ces objectifs plus vastes.

Les changements radicaux dont nous avons été témoins ont réduit dans une certaine mesure le risque d'une guerre nucléaire. L'élan historique vers l'élimination des armes nucléaires engendré par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI) a été maintenu grâce à la conclusion du Traité sur la réduction des armes stratégiques. Nous sommes heureux que le Sénat des Etats-Unis ait récemment ratifié ce traité. Le Népal se félicite de l'accord conclu au cours de l'été dernier entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions importantes de leurs arsenaux nucléaires. Nous espérons sincèrement que les solides réductions opérées dans les arsenaux nucléaires des deux plus importants Etats dotés d'armes nucléaires encourageront les autres Etats dotés d'armes nucléaires à se joindre au processus.

Il y a longtemps que la communauté internationale est gravement préoccupée par la prolifération des armes nucléaires. La désintégration de l'ancienne Union soviétique ajoute encore à cette préoccupation mondiale. En cette période d'incertitude, le Traité de non-prolifération demeure la pierre angulaire de la coopération internationale. Avec l'adhésion de la Chine et de la France, le Traité de non-prolifération a retrouvé une nouvelle vigueur.

M. Prasad (Népal)

Nous avons également pris note avec satisfaction de l'annonce du Kazakhstan, de l'Ukraine et du Bélarus d'adhérer au Traité de non-prolifération. Ma délégation souscrit fermement à l'opinion selon laquelle le Traité a besoin d'être renforcé, que tous les pays doivent y adhérer et qu'il doit être prorogé pour une durée illimitée au-delà de 1995.

La cessation des essais d'armes nucléaires demeure un objectif prioritaire dans le domaine du désarmement nucléaire. La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais constituera un pas important sur la voie du renforcement du Traité de non-prolifération. Nous nous félicitons du moratoire sur les essais nucléaires annoncé par la France et la Fédération de Russie. Nous nous félicitons également du mouvement qui s'est fait jour aux Etats-Unis en faveur de la limitation des essais. Ma délégation regrette que la session de 1992 de la Conférence du désarmement ait échoué dans le rétablissement d'un comité spécial sur les interdictions des essais nucléaires. Nous espérons sincèrement que l'on profitera de l'élan engendré par les récents événements pour progresser de façon décisive vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

Ma délégation est heureuse que la Conférence du désarmement ait finalement terminé ses négociations sur la conclusion tant attendue d'une convention sur les armes chimiques. Nous espérons que cette convention historique, qui bannit toutes les catégories d'armes de destruction massive, entrera en vigueur dans les plus brefs délais.

M. Prasad (Népal)

La transparence dans les armements et le Registre des armes classiques des Nations Unies sont des questions importantes à l'ordre du jour du désarmement. Nous avons reçu avec intérêt le rapport du Groupe d'experts à cet égard. Nous espérons sincèrement que le fonctionnement de ce nouvel instrument de l'Organisation des Nations Unies sera guidé par la nécessité de maintenir l'équilibre délicat qui s'impose entre les droits et les responsabilités des Etats participants.

Ces dernières années, le désarmement classique et les mesures adoptées au niveau régional ont reçu l'attention qu'ils méritent. Nous avons vu les mesures de confiance et de sécurité jouer un rôle important dans la création de conditions favorables à la limitation des armes et au désarmement. Les mesures de confiance et de sécurité doivent tenir compte des conceptions et des points de vue particuliers des régions concernées en matière de sécurité. A cet égard, je voudrais parler des travaux accomplis par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en Asie et dans le Pacifique, qui se trouve à Katmandou, au Népal. Les discussions positives qui ont pris place dans une atmosphère informelle sous les auspices du Centre régional de Katmandou ont été reconnues comme constituant une étape importante dans l'exploration des mesures de confiance et de sécurité et autres options connexes, applicables à la région sensible de l'Asie et du Pacifique. Compte tenu de l'accent croissant qui est mis sur les approches régionales, le Centre a un rôle important à jouer en tant qu'instance où les diplomates, les érudits et les experts peuvent débattre des questions de désarmement, de réduction des armements et de problèmes de paix et de sécurité. Si importantes que soient les possibilités dans ces domaines, le bon fonctionnement de ce centre dépend de la générosité des contributions volontaires. Ma délégation pense qu'il est de notre intérêt commun d'encourager ces centres et d'appuyer leurs activités grâce à des contributions volontaires.

Je ne saurais terminer ma déclaration sans réaffirmer que ma délégation est convaincue que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer en ce qui concerne la maîtrise des armements, le désarmement et la sécurité. Les changements fondamentaux enregistrés dans les relations internationales offrent à notre organisation une occasion unique. Nous avons vu les résultats encourageants qu'a entraînés la décision de rationaliser les travaux de la

M. Prasad (Népal)

Commission du désarmement. L'adoption par la Commission du désarmement, lors de sa session de fond de cette année, de directives et de recommandations en vue d'obtenir des informations objectives sur les questions militaires est un accomplissement important. La Conférence du désarmement a apporté une contribution historique en adoptant la Convention mondiale interdisant les armes chimiques, et elle doit maintenant se concentrer sur d'autres points importants de son ordre du jour - notamment sur les questions concernant le désarmement nucléaire. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement répond à un important besoin de la communauté internationale - le besoin d'éléments de recherche objectifs et détaillés sur divers aspects du désarmement.

Le droit à la légitime défense est sacro-saint et est reconnu dans la Charte. Toutefois, l'obsession actuelle de la sécurité militaire est incompatible avec la vision de l'ordre mondial d'après la guerre froide auquel nous aspirons tous. Notre organisation est l'instance au sein de laquelle tous les pays - grands ou petits, forts ou faibles - peuvent oeuvrer ensemble à ces buts plus larges.

La séance est levée à 11 h 50.